

Extrait du registre des délibérations de la commune de MELLIONNEC

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le dix décembre, à dix neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le trois décembre deux mil quinze s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-José FERCOQ.

Présents : Mmes, FERCOQ, VELLY, LE FUR, FALHER, LE BOULCH
M. LE CAM, KING, LE NEÛN, ROLAND, EDY, DANION

Secrétaire de séance : Mr Nicolas LE NEÛN

Date d'affichage : 14/12/2015

1-AVIS SUR LE PROJET DE SDCI DES COTES D'ARMOR 2015-2021

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que, en raison de la loi NOTRe et suite au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, les EPCI et chacune de leurs communes membres doivent prendre une délibération afin d'indiquer si leur Conseil Municipal valide ou non le schéma présenté, avant le 15 décembre 2015.

Le schéma qui nous est proposé regroupe l'EPCI auquel nous appartenons, la CCKB, avec celui de la Communauté de Communes du Pays de Callac-Argoat.

Or, la Communauté de Communes du Pays de Callac-Argoat a fait savoir précédemment à l'établissement de ce schéma et suite à celui-ci, qu'elle ne souhaitait pas la formation d'un nouvel EPCI avec la CCKB seule mais qu'elle souhaitait s'allier avec Poher Communauté, voire, par défaut, se rapprocher du pays de Guingamp.

Confronté à cet état de fait qui ne saurait augurer de la possibilité d'une fusion en mesure de se dérouler dans des conditions saines et de perdurer dans la sérénité, et quelque soient nos autres sources d'opposition, Mme le Maire propose au Conseil de ne pas valider le schéma proposé .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- refuse de valider le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

